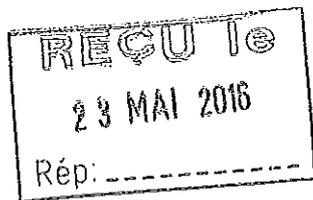


# SEJOURS ETE 2016



<b>Pour les 6/11 ans</b> « Sur les traces des Merveilles » <input type="checkbox"/> Du 08 au 13 juillet	<b>Pour les 12/14 ans</b> « A la rencontre de la culture Tsigane » <input type="checkbox"/> Du 18 au 23 juillet
<b>Pour les 15/17 ans</b> <input type="checkbox"/> Du 25 au 31 juillet « Sea, Surf and Sun »	

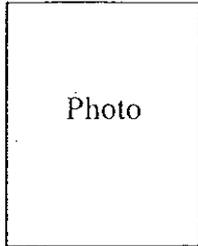
## Documents obligatoires à fournir pour être sur la liste des préinscrits

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison
- Avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014
- Quotient familial de la CAF
- Copie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations à jour)
- Photo d'identité
- Assurance extra scolaire
- Un acompte de 50€ est obligatoire à la préinscription. Il sera rendu au cas où l'enfant ne serait pas retenu sur le séjour.

Nom de l'enfant: ..... Prénom: .....

Date de naissance: ..... Lieu de naissance: .....

Age: ..... Adresse: .....



Responsable du jeune : Père – Mère – Tuteur (rayer la mention inutile)

**MERE OU TUTEUR**

NOM : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Téléphone: ..... Courriel : .....

**PERE**

NOM : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Téléphone: ..... Courriel : .....

La personne qui viendra chercher l'enfant sera :

Nom - Prénom : ..... Téléphone: .....

Votre enfant va-t-il participer à une classe de neige cette saison 2015/2016 :  OUI  NON

Indiquer l'école et la classe (nom de l'enseignant) de votre enfant : .....

Niveau en ski (marmottes, étoiles ou niveau) : .....

**DECLARATION D'AUTORISATION**

Je soussigné, NOM ..... Prénom .....

Père, mère, tuteur responsable l'égal de l'enfant :

NOM ..... Prénom .....

Autorise le responsable du séjour à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale suivant la prescription des médecins.

Autorise d'autre part, le Directeur ou responsable de service, à prendre le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires pour l'état de santé de l'enfant.

L'enfant est-il allergique ?  OUI  NON Si oui, à quoi est-il allergique ? : .....

Repas normaux  Régime alimentaire spécial  Lequel ? : .....

**DROIT A L'IMAGE**

J'autorise l'équipe d'animation à filmer et prendre des photos de mon enfant durant ce séjour sachant que certaines photos pourront être utilisées pour imager un article de presse ou être mises en ligne sur le site Internet de la commune.

OUI  NON

Fait à ..... le .....

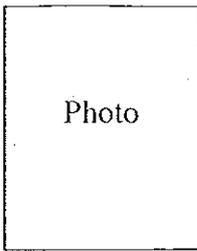
Signature du responsable de l'enfant



Nom de l'enfant:..... Prénom:.....

Date de naissance: ..... Lieu de naissance:.....

Age: ..... Adresse: .....



Responsable du jeune : Père – Mère – Tuteur (rayer la mention inutile)

~~MÈRE~~ **MÈRE OU TUTEUR**

NOM : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Téléphone: ..... Courriel : .....

~~PERE~~ **PERE**

NOM : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Téléphone: ..... Courriel : .....

La personne qui viendra chercher l'enfant sera :

Nom - Prénom : ..... Téléphone:.....

Votre enfant va-t-il participer à une classe de neige cette saison 2015/2016 :  OUI  NON

Indiquer l'école et la classe (nom de l'enseignant) de votre enfant : .....

Niveau en ski (marmottes, étoiles ou niveau) : .....

### DECLARATION D'AUTORISATION

Je soussigné, NOM ..... Prénom .....

Père, mère, tuteur responsable l'égal de l'enfant :

NOM ..... Prénom .....

Autorise le responsable du séjour à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale suivant la prescription des médecins.

Autorise d'autre part, le Directeur ou responsable de service, à prendre le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires pour l'état de santé de l'enfant.

L'enfant est-il allergique ?  OUI  NON Si oui, à quoi est-il allergique ? : .....

Repas normaux  Régime alimentaire spécial  Lequel ? : .....

### DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'équipe d'animation à filmer et prendre des photos de mon enfant durant ce séjour sachant que certaines photos pourront être utilisées pour imager un article de presse ou être mises en ligne sur le site Internet de la commune.

OUI  NON

Fait à ..... le.....

Signature du responsable de l'enfant



# Règlement intérieur des Séjours et Mini séjours du Sivom Val de Banquière

## 1. Modalités d'inscriptions et de fonctionnement

1. Les inscriptions aux séjours sont réservées aux enfants :
  - Dont au moins un des deux parents est domicilié sur une des communes du Sivom Val de Banquière.
2. Les inscriptions aux mini séjours sont réservées aux enfants :
  - Inscrits sur une maison des jeunes ou un des centres de loisirs gérés par le Sivom Val de Banquière.

Toute autre demande doit faire l'objet d'une dérogation écrite et argumentée auprès de l'Adjoint délégué à la jeunesse.

3. Toute participation à un séjour ou mini séjour, se fera par le biais de préinscription dans la commune de domiciliation.  
Des critères ont été établis permettant un choix : priorité aux enfants n'ayant jamais participé à un séjour, aux enfants ayant le dossier complet, à la tranche d'âge ...  
Le service Enfance/Jeunesse vous tiendra informé de la participation ou non de votre enfant, la semaine suivant la clôture des préinscriptions.
4. Lors de la préinscription, **un chèque d'acompte de 50 euros** sera demandé aux familles.  
Il sera encaissé dès délibération des participants au séjour et l'envoi du courrier de réponse positive aux familles concernées.  
Le solde doit être obligatoirement réglé 15 jours avant le début du séjour.  
Dans le cas contraire, l'inscription sera annulée et l'acompte sera retenu.
5. Les pratiques alimentaires seront respectées, dans la limite du possible (ex : sans viande : un aliment de substitution sera proposé, type œuf/poisson).
6. Les traitements médicaux permanents ou occasionnels seront administrés à l'enfant uniquement sur présentation d'une ordonnance médicale et d'une autorisation écrite de la famille.
7. Les protocoles d'accueil individualisé doivent être transmis dans les dossiers d'inscriptions.
8. Les activités nautiques requièrent l'obtention du « test anti panique » par votre enfant (validité permanente après obtention de celui-ci).  
**Tout enfant ne détenant pas ce test, ne pourra, en aucun cas, participer aux activités nautiques avec embarcations.**

## 2. Règlement

### Durant le séjour :

- Tout comportement jugé inacceptable par l'équipe d'encadrement entraînera le retour anticipé du jeune.  
**Les frais de rapatriement (jeune + accompagnateur en aller-retour seront à la charge de la famille).**

- Les dégradations matérielles occasionnées par votre enfant : une facture vous sera présentée au retour de l'activité ou du séjour. Vous vous engagez à régler celle-ci dans les meilleurs délais.

## Les jeunes s'engagent à :

1. **Respecter** l'équipe d'encadrement, les autres jeunes ou toute autre personne qu'il sera amené à rencontrer, ainsi que les lieux où il se trouve.  
Je suis poli(e), courtois(e) et ponctuel(le).
2. **Adopter une attitude responsable :**  
Il ne met pas en danger sa sécurité et ni celle du groupe.  
Il ne se déplace jamais seul(e) lors des temps libres.  
Il ne provoque pas, ni ne répond à la provocation.  
Il ne sort pas des limites qui lui sont indiquées.
3. **Ne pas fumer, ni consommer d'alcool ou d'autres substances illicites.**
4. Le non-respect de ce règlement sera sanctionné sur place ou au retour, après en avoir avisé la famille.

## **2. Tarification**

Les tarifs sont fixés annuellement par un arrêté de tarification, dans le cadre de l'article L.2122-22, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales.

La participation de la famille est calculée conformément au règlement édicté par la CNAF, en fonction du montant des ressources de la famille à partir duquel est calculé un quotient familial (CAF).

Pour les autres ressortissants (Monaco, régime agricole...), ils doivent présenter au moment de l'inscription, leur feuille d'imposition de l'année antérieure ainsi que le montant des prestations familiales perçues

Une tarification maximum sera appliquée :

- En cas de non présentation des justificatifs de revenus et de prestations
- Aux familles ne résidants pas sur la commune ou sur le territoire du SIVOM

### Tarifs :

Le taux d'effort journalier applicable est fixé à 2.7% pour les séjours et 0.9% pour les mini séjours.

Il est appliqué un tarif plancher de 20€ par jour et un tarif plafond de 50€ par jour pour les séjours.

Pour les mini-séjours, il est appliqué un tarif plancher de 7€ par jour et un tarif plafond de 20€ par jour

Une participation du Conseil Général de 5€ par jour et par enfant sera déduite sur la facture des parents pour les séjours se déroulant dans le département des Alpes Maritimes.

Le paiement est exigible obligatoirement à l'inscription.

### Paiement / remboursement :

- Toute annulation peut se faire, au plus tard, 48h avant le début de l'activité.
- L'absence justifiée sur présentation d'un certificat médical fourni dans les 48h de l'annulation, donnera lieu à un avoir.
- Toute absence injustifiée ou toute absence au départ ne donneront lieu à aucun remboursement du séjour et sera facturée à la famille (pour les frais engagés par le service)
- **Défaut de paiement :** en cas de facture impayée, le Service Enfance/Jeunesse procédera à une première relance. En cas de non réponse, une mise en demeure sera effectuée. Sans règlement de la totalité de la somme due, le Trésor Public pourra procéder au recouvrement et l'enfant sera exclu temporairement des activités. La famille sera alors prévenue par courrier en recommandé avec accusé de réception.